CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1.22.57

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET: Diffusion de la culture scientifique: association I.E.S.F Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a souhaité reconduire sa participation aux actions de l'association I.E.S.F (Association des ingénieurs et scientifiques de France) Provence en matière de diffusion de la culture scientifique. Cette association est basée dans les locaux de l'École Centrale située sur le site Technopôle de Château Gombert à Marseille.

Elle a pour mission la promotion et la démystification des métiers de l'ingénieur et des métiers scientifiques, en particulier auprès du jeune public féminin encore peu représenté dans les filières scientifiques. Ce programme intéresse chaque année plus de 3 000 élèves sur notre territoire, dans plus de 60 établissements.

Des membres bénévoles des associations d'ingénieurs et de scientifiques actifs et retraités témoignent de leurs expériences professionnelles auprès des collégiens et des lycéens.

L'information et la sensibilisation des jeunes se déroulent à l'aide de présentations interactives en classe, de forums des métiers et de salons en partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs, le rectorat et des associations d'ingénieurs, dont trois de femmes ingénieurs, et porte sur le contenu des métiers de l'ingénierie et des différentes filières.

Le montant du budget global de fonctionnement et des actions de l'association s'élève pour cette année exceptionnelle à 22 900 € La participation du Conseil départemental est proposée à hauteur de 2 000 € soit 8,73 %.

Le détail du plan de financement fait l'objet d'une fiche technique jointe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL